

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTRE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juillet 2014

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoint au Maire :

CANESTRARI Véronique - HENRY Christine – LAPEYRE Alain

Conseillers Municipaux :

AYMARD Jean-Pierre - BLACHE Sandrine - DENIS Michel –TARJON Isabelle -
GARCIA Catherine - GREGOIRE Laurent

Procurations :

LEVARDON Michel à BESNIER Didier - PROPHETE Anne-Laure à HENRY Christine
RABILLARD Sylvie à LAPEYRE Alain - SAPLANA Javier à CANESTRARI Véronique

Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

Ordre du Jour

- ❖ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/06/2014
- ❖ Renouvellement contrat machine affranchir
- ❖ Renouvellement contrat prestation contrôle des hydrants
- ❖ Remise bon d'achat suite réussite diplôme
- ❖ Résultat CAO menuiseries groupe scolaire
- ❖ Décision modificative budget principal
- ❖ Prémption lot ZA
- ❖ Ouverture de crédit ZA
- ❖ Bail projet Paint-ball
- ❖ SDED certificats d'économies d'Energie 2014
- ❖ Projets dotations cantonales 2015
- ❖ CCDSP : Compétences déchets, adhésion SYPP
- ❖ Création régie de recette cantine et temps d'activités périscolaires
- ❖ Approbation règlement TAP et tarif
- ❖ Reprise concession cimetièrre
- ❖ Démission du Conseil Municipal de M. GAINARD et installation d'un nouveau conseiller municipal
- ❖ Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, a approuvé le compte rendu du 20 juin 2014, à 12 voix pour et 2 voix contre.

Mme GARCIA Catherine émet les remarques suivantes :

- concernant la délibération « Désignation élu pour comité pilotage du service commun des déchets ménager CCDSP » elle se serait abstenue et n'aurait pas votée contre comme indiqué dans la délibération et le compte rendu, M. GREGOIRE Laurent confirme ces dires.

- Les sujets abordés en questions diverses n'auraient pas dues faire l'objet de délibérations

Mme CANESTRARI fait remarquer qu'il a déjà été fait l'objet de délibérations sur des sujets pour les questions diverses sur ce mandat approuvés par Mme GARCIA.

Vote contre : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent.

Renouvellement contrat machine à affranchir

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de location et maintenance pour l'affranchissement du courrier arrivé à échéance le 09/05/2014.

Afin de garantir la continuité de l'affranchissement du courrier, l'entretien de cette installation et assurer ainsi sa pérennité, M. le Maire propose que le contrat de NEOPOST soit reconduit, pour une durée de cinq ans, pour un montant de 540 €uros par an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Renouvellement contrat prestation contrôle des hydrants

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat pour l'entretien et la vérification des hydrants, établi par la SDEI, a expiré au 20 juin 2014 et donne lecture du nouveau contrat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat et donne pouvoir à M. le Maire pour signature de toutes les pièces à intervenir.

Remise bon d'achat suite réussite diplôme

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la réussite au brevet professionnel de M. BENIGAUD Jérémy, domicilié sur Rochegude, pour le féliciter, M. le Maire propose de lui offrir un bon d'achat de 30 €uros à retirer auprès des établissements Chausson Matériaux à Bollène.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Résultat CAO menuiseries groupe scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des menuiseries sur la partie ancienne du bâtiment scolaire. Un appel d'offre à la concurrence a donc été lancé.

Le résultat de la commission communale fait état que l'entreprise retenue est la suivante :

Entreprise FAIN et Fils, 25 Avenue Henri Rochier, 26111 NYONS, offrant les meilleures prestations au prix arrêté de 14.532 €uros HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de la commission communale et donne pouvoir à M. le Maire pour signature des pièces à intervenir

Décision modificative budget principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de création du site internet de la commune et du remboursement de la caution d'un locataire il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires :

- diminution de crédit compte 020 pour 15.050 €uros et augmentation de crédit aux comptes 165 et 2051 pour 15.050 €uros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Préemption lot ZA

Vu la délibération du 23/04/2014 autorisant M. le Maire à préempter, ce sujet ne nécessite pas la prise d'une délibération mais doit revêtir la forme d'une décision du Maire, DIA. Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

Ouverture de crédit Zone Artisanale

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision de préempter pour le rachat du lot de la Zone Artisanale, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget 2014 de la zone artisanale pour la réalisation de cette acquisition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits sur l'exercice 2014 du budget zone artisanale à hauteur de 60.000 €uros imputés en dépenses au chapitre 011 – compte 6015.

Les crédits précités seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014 de la zone artisanale.

Bail projet Paintball

M. le Maire présente le bail relatif au projet de M. Sébastien Molonguet « Paintball eXtrême Forest » qui souhaite développer cette activité sur des parcelles appartenant à la commune.

M. le Maire propose de louer à M. MOLONGUET dans le cadre de son activité la parcelle cadastrée L 275 pour une contenance de 3 hectares pour un loyer annuel de 1.500 €uros.

Mme GARCIA demande s'il a été reçu les avis du SDIS et de la Préfecture sur la réalisation de ce projet.

M. le Maire répond qu'il a lui-même sollicité l'avis de SDIS et fait lecture de la réponse reçue qui ne montre pas d'avis négatif sur le projet mais seulement des recommandations vu son emplacement. Dans l'attente du retour de la réponse de la Préfecture, M. le Maire propose un bail de 6 mois.

Des échanges s'en suivent sur la sécurité incendie.

A l'unanimité le conseil municipal s'accorde sur le fait que la sécurité incendie est primordiale.

Mme CANESTRARI rappelle que M. MOLONGUET a présenté, à l'ensemble du conseil municipal, le samedi 19 juillet, les solutions et les aménagements qu'il effectuera afin de minimiser ses risques incendies.

M. le Maire convient que le risque 0 n'existe pas mais de la même façon que lorsqu'un promeneur enfreint les règles sécurité en fumant dans les bois. Il rappelle à Mme GARCIA que celle-ci a voté, le 28/12/2001, une délibération permettant la faisabilité d'une zone touristique à ce même endroit.

Le Conseil Municipal adopte à 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le bail civil tel que présenté et autorise M. le Maire à signer le bail proposé, les frais d'acte en résultant seront supportés et acquittés par le locataire.

Vote contre : GARCIA Catherine, TARJON Isabelle.
--

Abstention : DENIS Michel, GREGOIRE Laurent

SDED certificats d'économies d'énergies

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

En tant que collectivité représentante Energie SDED propose une mutualisation.

Par délibération du 23 mars 2012, le Comité syndical d'Energie SDED a adopté un règlement consistant à rétrocéder, à chaque commune participante, 90 % de la recette financière issue de la vente des certificats.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transférer à Energie SDED les droits à CEE issus d'actions éligibles à ces certificats, pour les seules opérations dont les justificatifs de réalisation seront produits et transmis en bonne et due forme à Energie SDED et autorise M. le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Energie SDED, qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune.

Projets dotations cantonales 2015

M. le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de création d'un abri foot et la mise en place de mains courantes sur le stade municipal dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 8.686 €uros ht et le projet de création de locaux associatifs dans l'ancien bâtiment des Services Techniques et la création d'un local dans la salle du FOCES dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 18.602,41 €uros ht.

Une vigilance sur les dépenses s'imposant aux vues des réductions des aides de l'état, des projets déjà en cours et ceux à venir, notamment la réfection de l'avenue des Côtes du Rhône, M. le Maire précise que contrairement aux autres années, aucune subvention n'est demandée pour les voiries en dotation cantonale, il en profite pour rappeler et expliquer le fonctionnement des dotations cantonales aux élus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux projets présentés ci-dessus, sollicite l'octroi d'une subvention maximum du Conseil Général et donne pouvoir à M. le Maire, pour signature des pièces justificatives à intervenir, pour mener à bien ces projets.

CCDSP : Compétences déchets

Faisant suite aux réunions de bureau et de commission, M. le Maire propose de transférer la compétence traitement et déchetterie à la communauté de communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer la compétence traitement déchets ménagers et la gestion des déchetteries à la communauté de communes Drôme Sud Provence à compter du 1^{er} janvier 2015.

CCDSP : adhésion SYPP

M. le Maire précise une fois la compétence traitement des déchets transférée à la communauté de communes deux options sont possibles :

- la gestion directe du traitement des déchets
- le transfert du traitement des déchets au Syndicat des Portes de Provence (SYPP)

La gestion directe consiste à passer des marchés montés et gérés par les services de la communauté de communes pour son seul territoire.

L'adhésion au SYPP délègue à un syndicat spécialisé le soin de passer les marchés de traitement de manière mutualisée avec d'autres EPCI du sud Drôme et de l'Ardèche.

M. le Maire précise enfin que l'article 13 des statuts de la communauté de communes prévoit que tout transfert de compétence à un syndicat mixte sera décidé après accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée.

- sous réserve du transfert de la compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés à la Communauté de Communes ;
- sous réserve du retrait de la commune de Malataverne du SITOM des deux Rives ;

A la suite de l'exposé de M. le Maire, Mme GARCIA fait remarquer que l'adhésion au SYPP peut être une solution, le regroupement permettant des économies d'échelles.

M. le Maire confirme ses propos en faisant remarquer cependant que les coûts peuvent être bien supérieurs aux recettes amenées par les communes de la CCDSP, Bollène ne faisant pas partie de notre intercommunalité mais adhérente au SYPP. De plus, rien n'est encore sûr quand à la dissolution du SIERGT, la délibération précisant "devrait être dissout".

M. le Maire précise que cela revient à donner un monopole important à ce syndicat et qu'enfin cette adhésion n'a rien d'urgent ; les employés de l'ex SIVOM, repris par la CCDSP, pouvant tout à fait assumer le rôle du syndicat.

Le Conseil Municipal à 12 voix pour et 2 abstentions,

- émet un avis défavorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence au Syndicat des Portes de Provence au 1^{er} janvier 2015 ;
- précise que les comités syndicaux et les conseils communautaires des collectivités adhérentes au SYPP seront le cas échéant, consultés dans les conditions prévues à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Abstention : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent

Création régie de recettes service cantine et temps d'activités périscolaires

M. le Maire rappelle que, suite à la réforme des rythmes scolaires, la mise en place de temps d'activités périscolaires de 15h45 à 16h30 incombe à la commune dès le 01 septembre 2014.

Par conséquent, M. le Maire propose de modifier la régie des recettes de la cantine scolaire afin d'y intégrer la gestion de ces temps d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits des repas de cantine et des temps d'activités périscolaires mis en place par la collectivité, à compter de la présente.

Contre : GARCIA Catherine
Abstention : GREGOIRE Laurent

Approbation règlement TAP et Tarif

Mme CANESTRARI Véronique, adjointe en charge des affaires scolaires, présente le règlement intérieur concernant les temps d'activités périscolaires pour l'année 2014-2015. Expliquant que ce service implique un coût supplémentaire d'organisation (personnel, bâtiments scolaires, services....) il est proposé de fixer le prix de ce service à 1 euro par jour de présence par enfant.

Mme GARCIA trouve le coût trop élevé et rappelle que les parents ne sont en rien responsables de cette situation.

M. le Maire en convient tout à fait et rappelle qu'en ce qui concerne la collectivité, celle-ci n'en est pas plus responsable et qu'elle aussi, subit la décision du gouvernement.

M. le Maire précise, en outre, à Mme GARCIA, que le Conseil Municipal a voté par délibération le maintien des taux de taxes pour cette année ce qui ne fut pas son cas.

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour, une voix contre et une abstention, le règlement annexé à la présente délibération et les tarifs proposés.

Vote contre : GARCIA Catherine Abstention : GREGOIRE Laurent

Reprise concession cimetièrre

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme VAN DER ZEE Hesselink désormais domiciliée en Belgique de rétrocéder deux concessions perpétuelles acquises en 1997 et 1998 à la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal le rachat de ces concessions selon les modalités de calcul habituelles en appliquant une décote de 10 % par 10 ans.

Concession N° 462 emplacement 4.80 (D79) au prix de 139,41 €uros et concession N° 459 emplacement 4.81 (D80) au prix de 133,59 €uros

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le rachat des deux concessions précitées pour un montant total de 273 €uros et donne mandat à M. le Maire pour la signature des pièces à intervenir.

Démission du Conseil Municipal M. GAINARD et installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. GAINARD Patrice, Conseiller Municipal, reçu le 3 juillet 2014 faisant part de son intention de démissionner du conseil municipal pour raison professionnelle.

Selon l'article L270 du code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée. Il revient ainsi au 2nd conseiller de la liste Rochegude Bleu Marine de remplacer M. GAINARD.

Mme ORSINI Josèphe, 2nd sur la liste, ayant déposé également un courrier renonçant à occuper le poste de Conseillère Municipale, il revient au 3^{ème} colistier d'occuper le siège vacant.

Considérant que M. JOUFFRE Pierre est le candidat venant derrière les deux démissionnaires, Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, prend acte de la démission de M. GAINARD Patrice, prend acte de l'installation de M. JOUFFRE Pierre domicilié 251 chemin de Saussac à Rochegude en qualité de Conseiller Municipal et charge M. le Maire d'en informer les services concernés.

Questions diverses

▪ Rendu acte des décisions du Maire

M. le Maire donne lecture des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner depuis le dernier Conseil Municipal.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- L 462 – 463 – 464 - 1262
- L 1539
- M 528
- L1462

Informations diverses

- Mme CANESTRARI Véronique rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du passage au PESV2 avec la trésorerie nous sommes dans l'obligation de changer de gamme de logiciels.
- M. le Maire a informé le Conseil Municipal du projet émis par Michel DENIS de débroussaillage du domaine forestier communal par des chèvres.
M. DENIS présente le sujet.
- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'incident (un bras d'honneur adressé au Conseil Municipal) qui a eu lieu en séance du Conseil Municipal du 20/06/2014 relève du délit.
M. le Maire précise qu'il a adressé un courrier puis reçu l'auteur de cet acte et explique que le fait de lui avoir demandé de venir s'excuser en séance du Conseil Municipal semblait être conforme au geste fait lors d'une séance publique. Il ne s'agissait nullement d'une démarche visant à humilier une personne mais bien à réparer l'incident.
L'auteur de cet acte ayant refusé de formuler des excuses publiques, M. le Maire indique qu'il a déposé plainte pour injures et outrages publics.
- M. le Maire laisse la parole à M.GREGOIRE pour expliquer le déroulement des commémorations à venir

M. le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire

Didier BESNIER